



Les compétences de l'agglo



En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales et, notamment, de l'article L.5216-5, la communauté d'agglomération a pour mission d'exercer, en lieu et place des communes membres, sur l'ensemble de leur territoire, un certain nombre de compétences.

La communauté d'agglomération du Val Parisis dispose de plusieurs compétences obligatoires dans les domaines :

- du développement économique
- de l'aménagement de l'espace
- de l'équilibre social de l'habitat
- de la politique de la Ville
- de l'accueil des gens du voyage
- de la collecte et du traitement des déchets

Pour la ville de Sannois, l'agglomération a également en charge :

- L'eau et l'assainissement
- Eclairage public : aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté
- la qualité de vie : la lutte anti-graffitis, les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable, la lutte contre les nuisances olfactives
- Préservation et aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val-d'Oise : buttes du Parisis
- Elaboration du règlement local de publicité intercommunal
- Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire
- La médiathèque André Cancelier
- La piscine Pierre-Williot

Contact

Communauté d'agglomération Val Parisis

271, chaussée Jules César
95250 Beauchamp
Tél: 01 30 26 39 41

www.valparisis.fr

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45
- Le vendredi de 8h30 à 12h30

Signaler un problème d'éclairage

Une lumière éteinte dans votre rue ? Un feu tricolore bloqué sur le rouge ? Un mât d'éclairage tombé sur la chaussée ?

Vous pouvez contacter à toute heure l'agglomération Val Parisis qui en a la compétence au numéro vert gratuit 0 801 23 05 15. En fonction du degré de

l'urgence, des moyens sont mis en œuvre pour résoudre le dysfonctionnement 7 jours sur 7.